



Extrait du EPS Académie de Lyon

<http://www2.ac-lyon.fr/enseigne/eps/spip.php?article951>

# Inscription à la Formation Agrégation interne 2016 - 2nd Tour

- Ressources
- Formation et Concours
- Formation Concours
- Agrégation interne EPS



Date de mise en ligne : mardi 1er septembre 2015

---

Copyright © EPS Académie de Lyon - Tous droits réservés

---

## BIR n°1 du 31 août 2015

Le plan académique de formation des personnels administratifs, techniques de santé et sociaux est disponible dans les établissements et services.

Les inscriptions s'effectuent par internet pour l'ensemble des formations organisées au cours de l'année scolaire 2015-2016.

Les inscriptions sont ouvertes **jusqu'au 21 septembre 2015** :

- soit sur le site de l'académie [www.ac-lyon.fr](http://www.ac-lyon.fr), à la rubrique Personnels de l'éducation nationale/Formation des personnels/Personnels administratifs, de santé et sociaux ; inscription
- soit directement à l'adresse : <https://portail.ac-lyon.fr/arena> en cliquant sur « Inscription individuelle ».

A l'issue de cette campagne d'inscription, les chefs d'établissement et de service émettront un avis sur les demandes exprimées par leurs collaborateurs.

Pour les personnels n'ayant pas d'adresse académique (prénom.nom@ac-lyon.fr), il convient d'utiliser le document disponible sur le site-rubrique Inscription.

L'inscription se fait individuellement, par télématique, sur le portail académique à l'adresse suivante :

<https://portail.ac-lyon.fr/arena>

Pour vous connecter :

- Identifiant : il s'agit de votre identifiant de messagerie électronique (initiale du prénom suivi du nom de famille)  
ex : xdupont
- Mot de passe : il s'agit du mot de passe de votre adresse académique (si vous ne l'avez jamais modifié, c'est votre NUMEN).

Pour débiter votre inscription, cliquez sur « Gestion de personnel », puis sur « GAIA - Accès individuel » et choisissez ensuite le lien « Inscription individuelle »

Les codes des différents dispositifs se trouvent en annexe.

**Attention ! L'inscription à la préparation n'est pas l'inscription** au concours qu'il appartient au candidat de faire personnellement, par internet, en respectant impérativement les dates de clôture.

Nous rappelons que les sessions de préparation ont lieu hors temps scolaire (mercredis après-midi, samedis matin et vacances scolaires) sauf pour la préparation de l'agrégation **EPS qui est prévue les jeudis après-midi** et que toute inscription vaut engagement de présence.

Pour les personnels nouvellement nommés dans l'académie à la rentrée 2015-2016, une inscription sera possible entre le 1er et le 30 septembre 2015 par l'envoi d'un mél à la DAFOP.

L'ouverture des préparations est fonction du nombre d'inscriptions et n'est donc pas systématique.

## Inscription à la Formation Agrégation interne 2016 - 2nd Tour

---

Il est impératif de s'inscrire pendant la campagne afin que des formations puissent débuter dès le mois de juin 2015 (agrégation) et dès la rentrée, pour les autres concours.

Les personnels qui ne sont pas en établissement au moment de l'inscription, ou dans toute situation particulière, doivent adresser un mél à la dafof : [dafof@ac-lyon.fr](mailto:dafof@ac-lyon.fr)

Les personnels relevant de l'enseignement privé doivent s'inscrire auprès de FORMIRIS (académie d'origine) pour suivre la préparation. C'est FORMIRIS qui accorde ou non cette prise en charge de la formation et transmet la demande auprès du rectorat - DAFOP.

Le site Système d'Information et d'Aide au Concours - second degré - du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, propose toutes les informations utiles concernant les concours internes à l'adresse suivante :

<http://www.education.gouv.fr>

Rubrique : « Concours, emplois et carrières »

Des affiches informant des dates d'inscription à la formation sont diffusées dans tous les établissements et centres d'information et d'orientation de l'académie de Lyon.

Les personnes ayant sollicité un congé de formation pour préparer un concours interne doivent impérativement s'inscrire à la formation même si elles n'ont pas encore reçu la décision administrative définitive de leur congé de formation.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez consulter le site : <http://www.ac-lyon.fr/>

Rubrique : « Personnels éducation nationale » ou envoyer un message à la DAFOP à l'adresse suivante : [dafof@ac-lyon.fr](mailto:dafof@ac-lyon.fr)